



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 20/02/2023

N° 622

France 2030 : Lancement de l'appel à projets « Soutien aux projets d'investissements pour produire en France les véhicules routiers de demain et leurs composants »

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, et Clément Beaune, ministre délégué chargé des Transports, annoncent avec Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030, le lancement de l'appel à projets (AAP) « Soutien aux projets d'investissements pour produire en France les véhicules routiers de demain et leurs composants ».

La filière automobile française fait face à des défis majeurs : la fin de la vente des véhicules thermiques programmée en 2035 accélère la mutation de cette industrie, dans un contexte marqué par une succession de crises. Pour réussir cette transformation fondamentale et en saisir les nouvelles opportunités, la filière doit investir rapidement et massivement dans le véhicule de demain et ses composants stratégiques, ainsi que dans la diversification et la modernisation d'une partie de son tissu industriel.

C'est dans cette optique que le Gouvernement ambitionne, à travers France 2030, de produire en France, à l'horizon 2030, **2 millions de véhicules zéro émission et développer une mobilité sobre, souveraine et résiliente, pour lequel 3,6 Md€ de moyens financiers sont prévus.**

Pour y parvenir, **l'appel à projets « Soutien aux projets d'investissements pour produire en France les véhicules routiers de demain et leurs composants »**, opéré par Bpifrance, est lancé ce jour.

Ce dispositif s'adresse à tous les acteurs du secteur et vise à amplifier les mesures déjà engagées pour soutenir la filière, en particulier le premier appel à projets destiné à la diversification des sous-traitants, lancé en 2022 dans le cadre de France 2030, et pour lequel **83 projets ont été sélectionnés, représentant**

plus de 307 millions d'euros d'investissements industriels, soutenus pour près de 91 millions d'euros par l'Etat. La performance environnementale des projets sera désormais un critère majeur de sélection.

Son objectif est d'avoir un effet incitatif majeur sur les efforts d'investissements et de développement de la filière automobile entre 2023 et 2026 pour :

- **Produire en France, à l'horizon 2030, au moins 2 millions de véhicules électriques** par an ;
- **Maîtriser la conception et l'industrialisation des composants** du véhicule de demain ;
- **Accélérer les investissements de modernisation et de diversification des sous-traitants** et faire émerger un tissu industriel amont compétitif, décarboné, innovant, résilient, ancré dans les territoires et créateurs d'emplois d'avenir.

Ce dispositif vise à couvrir l'ensemble des besoins industriels de la filière et de ses acteurs – constructeurs, sous-traitants, acteurs émergents – et comporte cinq volets :

- Développement et assemblage des véhicules de demain ;
- Production des principaux composants et équipements du véhicule de demain ;
- Production des infrastructures de recharge et d'avitaillement pour les véhicules électriques à batterie et à hydrogène ;
- Diversification des sous-traitants automobile vers de nouveaux secteurs ;
- Amélioration de la performance environnementale des procédés et sites de production (ex. projets de décarbonation, économie circulaire, etc.).

En 2023, les projets pourront être déposés lors de deux relèves : le 29 mars 2023 et le 15 mai 2023.

Le cahier des charges est disponible sur le site de Bpifrance : <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-soutien-aux-projets-dinvestissements-pour-produire-en-france-les-vehicules-routiers-de-demain-et-leurs-composants>

À PROPOS DE FRANCE 2030

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).

- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI_avenir

A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner et faire face à leurs défis.

Plus d'information, sur : <http://www.bpifrance.fr/> – <https://presse.bpifrance.fr>

Suivez Bpifrance sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse.